tiré du métier Jacquard, des produits qui succèdèrent avec avantage au classique mérinos. Cela ne s'est pas fait sans nuire aux draperies de Sedan et d'Elbeuf.

La laine peignée, appelée à jouer un rôle plus important, s'est ainsi soutenu, malgré l'augmentation de ce produit en Australie, mais l'industrie a souffert considérablement et tous les établissements qui en dépendent s'en sont ressentis.

Le métier circulaire a contribué pour sa part à faire naître d'autre embarras en quelques villes. Le jersey en faisant son chemin dans le monde, est entré définitivement dans l'industrie du vêtement ; il n'en sortira plus. Ceux qui l'utilisent renoncent à d'autres articles drapés.

La laine peignée elle-même, cherchant de nouvelles transformations, a imposé des sacrifices immenses à des maisons depuis longtemps établies. A des besoins nouveaux, un matériel, un travail, un personnel nouveaux. De ces centres transformés, sont sorties des marchandises capables de diminuer le monopole de villes connues. Cela ne se fait jamais sans crise plus ou moins durable et sans sacrifices plus ou moins importants.

Le progrès avantage certainement les consommateurs ou le nombre, mais il jette dans de nombreuses complications les établissements de l'ancien régime. Il faut grandir avec les circonstances; il faut savoir deviner les besoins du temps, les caprices de la mode, les nécessités qui s'imposent. Les maisons routinières et entêtées ne cèdent qu'avec le temps et quelquefois elles cèdent trop tard, alors que le sacrifice dépasse leurs forces et leurs ressources.

Etudiée sous cet aspect complexe, l'industrie française explique d'elle-même ses épreuves, ses transformations obligées et ses progrès. L'hésitation inévitable a fait naître des situations intéressantes mais quelquefois critiques. Depuis dix ans, les industriels ont été mis à rude épreuve et la crise n'est pas finie.

Ainsi s'explique encore le besoin de s'assurer, par une demande plus modérée et à des prix toujours plus bas, la matière première, source unique, dit-on depuis quelque temps, du seul bénéfice à espérer.

4° La production du vêtement s'est aussi transformée. Jamais la main d'œuvre n'a été plus abondamment offerte. Le salaire de la femme est déplorable quand il s'agit de confection. La machine à coudre amène la réduction du prix de façon. Bref, le vêtement confectionné passe dans les habitudes de la masse et devient une cause permanente de baisse du tissu. On ne reviendra pas au tailleur d'autrefois, sa production est trop lente, trop limitée, trop coûteuse. La devise commerciale est aujourd'hui : « Produire beaucoup pour produire à bon marché ; vendre à bon marché pour vendre beaucoup.

5° L'épargne considérable de la France aide à la création d'un capital d'autant plus considérable que, grâce à la constitution possible de sociétés par actions, de grandes entreprises n'appellent que le quart ou la moitié des sommes souscrites; de là, d'immenses ressources qui s'offrent aux opérations importantes.

Cause passagère aujourd'hui, ce système financier ne disparaîtra plus; il est appelé à s'organiser pour une foule de branches de l'activité humaine. C'est un levier des plus puissants; il a, pour point d'appui, la valeur réelle de l'épargne française.

Ce capital appelle à lui les grandes entreprises, et il va jusqu'à l'imprudence; de là, des crises amenées par l'audace des entrepreneurs.

La catastrophe de Panama a drainé l'avoir d'une foule de petits propriétaires qui n'ont pu donner au commerce et à l'industrie les deniers capables d'alimenter nos usines.

Avec le capital, tout ce que nous voyons dans le grand commerce de la laine a été possible; de la un déplacement de forces qui a aidé au dépérissement des affaires.

Si les causes dont nous traçons rapidement les grands traits sont vraies, le tissu, qui n'est que chose intermédiaire entre le producteur et le consommateur devait fatalement baisser. C'est ce qui est arrivé, mais, à l'heure actuelle, on croit généralement qu'il a touché le plus bas point de la marche descendante. Toutefois, il est superflu de démontrer que la laine peignée d'Australie ne remontera plus à 15 ou 16 francs le kilogramme, et le cœur de Buenos-Ayres à 8 fr. 50.

La situation actuelle ne peut donc se comparer à rien dans le passé; l'industrie va aujourd'hui par des sentiers où elle trouve de l'imprévu. Toutes les surprises ne sont pas agréables, toutes les batailles ne sont pas des victoires.

Causes passagères

Les causes passagères peuvent modifier un état particulier marchant parallèlement avec l'intérêt général, l'accroissement de la population, l'augmentation de l'épargne et du capital, le progrès des machines, la concurrence, le perfectionnement technique de l'ouvrier, la multiplication des moyens de transport, etc. Tous tant que nous sommes, nous dépendons plus ou moins de quelqu'un et de quelque chose. Personne ne peut dire qu'il domine les événements.

Le temps imprime, au grand vaisseau de la civilisation, comme l'a dit Pascal, un mouvement qui déplace les hommes et les choses, sans que nous nous apercevions de la force qui nous entraîne vers le progrès.

Les individus souffrent du mal général comme ils profitent du bien universel.

Que la récolte des céréales, de la betterave, du lin, des pommes de terre, du houblon, etc. soit bonne, l'argent circule partout et le commerce intérieur florissant permet, au cultivateur, de tirer de ses champs des ressources inaccoutumées; il ne se prive plus des choses nécessaires à sa famille, à son art, à son bien-être.

Les deux dernières années ont été déplorables; les conséquences sont visibles. Le commerce n'a pas été encouragé; l'industrie devait souffrir. L'offre l'a emporté sur la demande; donc, baisse.

Que la vigne se montre généreuse pendant une période d'activité industrielle, tous en profitent; cette richesse naturelle devient un élément capable d'activer les métiers.

Qu'une épidémie désole un pays, tout souffre.

Que la guerre éclate, tout s'arrête.

Que des inquiétudes sociales effraient l'épargne, tout hésite. L'hésitation, en France, comme la peur d'un mal, cause une espèce de paralysie générale.

Nous citerions une foule d'autres causes, mais chacun les apercoit. Les grèves, par exemple, ont assez flagellé certaines populations pour que nous ne nous arrêtions pas à la nécessité de plus d'union et d'entente entre les divers éléments sociaux. La paix bien établie est le premier bien du monde. La paix sociale repose sur le respect mutuel et le respect mutuel sur la dignité personnelle. De là, une éducation que l'on a oublié de donner jusqu'ici à l'ouvrier.

La paix est si désirable et si précieuse qu'elle mérite qu'on lui sacrifie de nombreuses choses. Qui ne sait se sacrifier ne goûtera jamais le bonheur de la concorde pour tous.

Il faut donc, par une éducation meilleure, amener les générations qui poussent vers des convictions en rapport avec des nécessités qui s'imposent partout.

Les patrons savent que l'ouvrier ne veut plus être considéré comme une machine, un outil. On l'a soumis à l'instruction obligatoire, au service militaire personnel; on lui a mis dans la main le billet de vote, il pense, il agit en s'associant d'autres unités sociales, il devient une force.

Eviter les conflits, diriger le mouvement, éclairer les intelligences, s'associer pour les luttes électorales ou les institutions sociales un élément encore plus ou moins aveugle au moral, voilà la sagesse. Si on l'avait fait à temps, des accidents graves eussent été évités et la confiance générale, qui encourage le commerce, eut engendré un état général plus en rapport avec nos besoins industriels.

2° Nous avons parlé de l'éducation technique et de la nécessité de différer, pour certains jeunes gens lancés au dehors, les obligations du service militaire. Nous voulons que la patrie soit servie et protégée, mais nous demandons que les hommes appelés à multiplier nos rapports avec l'étranger et les pays lointains, soient aussi respectés que des conscrits sans utilité matérielle ou commerciale.

Qu'on n'aille pas se figurer que, suivant nous, ces privilégiés doivent avoir la tâche facile. A notre avis, leur surveillance par les consuls s'impose. Des rapports périodiques sur toutes les choses de leur ressort doivent leur être demandés.

Il pourra en être ainsi quand nos consuls, au lieu d'être des diplomates en herbe ou sans avenir, sans connaissances spéciales surtout, seront devenus des maîtres-ès commerce et industrie, possédant le goût et l'intelligence des affaires, sentant la nécessité d'efforts qui ne se produisent nulle part aujourd'hui.

Le droit international dont se prévalent les consuls actuels n'est pas si compliqué qu'un bon commerçant ne puisse promptement s'en rendre maître. L'expérience du commerce est trop précieuse pour qu'on ne l'exige pas des agents auxiliaires à l'étranger, agents sur lesquels on baserait tant de progrès réels, tant d'avantages pour la Mère Patrie.

Il faut que, sous ce rapport, les causes passagères deviennent permanentes. Jusqu'ici, les faveurs accordées à certains hommes ont retenu le commerce français dans une ignorance presque complète des choses et des ressources du dehors. Les consuls ne se sont occupés que des questions du jour; leurs rapports tournent généralement autour des points capables de nous intéresser sans pénétrer au cœur des choses.

Les chanceliers ne sont que les doublures pâles de leurs chefs immédiats. Ici et là, aucune initiative.

Depuis quelques années, les sociétés de géographie se sont mises à l'œuvre ; elles ont publié des documents périodiques qui, compilés annuellement, formeraient un volume extrêmement précieux.

C'est un progrès à encourager et à étendre ; il est dû à l'initiative privée, c'est pourquoi nous lui souhaitons un bel avenir.

On a cru réagir contre l'ignorance que nous venons de signaler en créant des Chambres de Commerce françaises à l'étranger, mais ces Chambres sont vouées à l'impuissance la plus complète. Quel homme d'action, faisant partie de ce milieu, révélera les secrets de sa propre situation et les actes qui le font prospérer?

L'esprit impartial mais français et courageux s'arrête à cet ensemble de causes et d'effets, sans se dire que le remède au mal qui nous désole ne peut être qu'une potion édulcorée mais un moyen énergique capable de secouer les indifférents, d'éveiller les endormis, de guider les entreprenants, de soutenir les gens en marche. Qu'a-t-on fait jusqu'ici pour nous éclairer? Rien, absolument rien. Ce qu'il y a de plus fort, c'est que les gens sur lesquels on comptait pour élucider la question, déclarent publiquement qu'ils ignorent le mal dont nous souffrons. Entendez-vous un médecin se vantant de guérir un malade qu'il ne connaît point ?

EMILE LEFEVRE.

Situation météorologique. — Roubaix, 28 juin. — Hauteur barométrique 765 Température à sept heures du matin 18 degrés au-dessus de zéro A une heure du soir 26 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 25 degrés au-dessus de zéro.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA MORT DE M. CARNOT. — *Au Tribunal de Commerce.* — Une audience solennelle, à laquelle assistaient tous les juges, a été tenue mercredi à trois heures, sous la présidence de M. Henry Ternynck, président.

En ouvrant l'audience, M. Ternynck a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Depuis la dernière audience de ce Tribunal, la France a perdu son chef, victime d'un horrible attentat.

» C'est le cœur serré que tout Français digne de ce nom a appris ce malheur.

» Le Premier Magistrat de notre pays est mort dans l'accomplissement de son devoir: sa vie, toute de dévouement, doit servir d'exemple à tous les hommes de bonne volonté.

» Le Tribunal de Commerce de Roubaix, réuni en audience solennelle, et voulant témoigner de la part qu'il prend à ce deuil national, lèvera la séance aussitôt l'appel du rôle. »

Voici maintenant le texte de l'adresse envoyée au nom du Tribunal :

« *Président du Conseil, Paris.*

» Le Tribunal de commerce de Roubaix, réuni en audience solennelle, a levé la séance pour témoigner de la part qu'il prend au deuil de la nation et vous prie de vouloir bien exprimer à Madame Carnot et à sa famille la vive expression de ses sympathiques condoléances.

» Le Tribunal se fera représenter aux obsèques par une délégation. » *Le Président*, Henry TERNYNCK ».

UNE RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL. — Nous avons publié le texte de la convocation adressée par le Maire de Roubaix, aux membres du Conseil municipal, à l'effet de délibérer ce soir jeudi, à 8 heures, sur les dispositions à prendre en vue des funérailles de M. le Président de la République.

Il nous revient que le maire de Roubaix a adressé aux membres du Conseil une seconde convocation pour assister à une réunion à huis-clos, qui aura lieu une demi-heure avant la séance publique.

Ajoutons qu'il s'agit de nommer une délégation qui assistera aux funérailles de M. Carnot. Quatre membres du Conseil dont deux de l'administration seront, nous dit-on, désignés.

— LA POLICE EN DEUIL. — Par ordre ministériel, les agents de police de Roubaix porteront le deuil du jeudi 28 juin au mercredi 25 juillet. Cet ordre a été affiché à l'intérieur du poste central de police.

— TÉLÉGRAMMES DE CONDOLÉANCES. — Le Conseil presbytéral de l'Eglise réformée de Roubaix a adressé, dès mardi, un télégramme de condoléances à Mme Carnot.

— Le Conseil d'Administration des Hospices et du Bureau de Bienfaisance de Roubaix a fait pareil envoi, mercredi, à M. le Préfet, en le priant de le transmettre à Mme Carnot, un télégramme de douloureuse sympathie.

— LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS BELGES, vient d'adresser à Mme Carnot le télégramme suivant :

« La Société des Anciens officiers et sous-officiers Belges, établie à Roubaix, prie Madame Carnot d'agréer l'assurance de sa douloureuse sympathie et de son profond respect pour elle et sa famille.

» Le Président : BRACKMAN. »

La société du Club Pédestre Roubaisien a également adressé un télégramme de respectueuses condoléances à Mme Carnot et à sa famille.

FÊTES ET CONCERTS AJOURNÉS. — Les courses qui devaient avoir lieu dimanche et lundi prochains, à l'Hippodrome de Barbieux, à l'occasion du concours hippique, sont ajournées et renvoyées au dimanche 15 et au lundi 16 juillet.

— Le « Club Pédestre Roubaisien » suspend, pour cette semaine, ses séances d'escrime, et a reporté au dimanche 8 juillet, la marche sur La Bassée, qui devait être effectuée dimanche prochain.

— Le concert d'aujourd'hui jeudi, sur la Place de la Liberté, est contremandé.

— Le concert que la *Grande-Harmonie* devait donner dimanche prochain, 1er juillet, au parc de Barbieux, n'aura pas lieu. Les membres exécutants de la *Grande-Harmonie* sont en outre prévenus que la répétition habituelle du vendredi est supprimée cette semaine.

— REMERCIEMENTS AUX SOCIÉTÉS. — M. Henri Carrette, maire de Roubaix, a reçu, mercredi, de M. le Préfet du Nord, une lettre le priant de remercier les sociétés de la ville qui avaient envoyé des télégrammes de condoléances à Mme Carnot.

LA COURONNE DE L'« UNION DES PATRIOTES ». — La couronne offerte par l'*Union des Patriotes* à M. Carnot, est exposée, depuis mercredi, à 6 heures du soir, chez M. Lallemand-Dubar, qui l'a fabriquée.

Cette couronne, qui mesure deux mètres de diamètre, est de toute beauté. Le fond, est un parterre de violettes de Parmes en deux tons ; elle est entourée de jasmin; à l'intérieur et à l'extérieur, 2 grandes palmes de 2m50 la traversent, retombant de chaque côté. Sur l'une grimpe du lierre, et sur l'autre du chêne, avec leurs fruits. Une énorme gerbe de glycine, de roses, de pensées, de lilas blanc et de fougères, retombe de chaque côté. Cinq mètres de ruban tricolore, voilé de crêpe; le ruban de droite porte l'inscription: l'*Union des Patriotes*, et celui de gauche : *Roubaix*. Tout au bas de la couronne sont écrits ces mots, en grandes lettres de fleurs (du jasmin) : A CARNOT. Les rubans se joignent en dessous, formant ainsi un immense nœud du plus bel effet.

L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — *La dépêche de la Préfecture.* — Vers cinq heures et demie de l'après-midi, l'administration municipale de Roubaix recevait de la Préfecture du Nord une dépêche télégraphique, lancée à cinq heures dix, et ainsi conçue :

« *Préfet à Maire, Roubaix,*

» M. Casimir-Périer a été élu Président de la République par 451 voix sur 853 votants, au premier tour de scrutin. »

Cette dépêche a été affichée, vers six heures, à la porte de la Mairie.

UNE LETTRE DU GÉNÉRAL DE GALLIFFET. — En réponse au télégramme que lui a fait parvenir mardi l'*Union des Patriotes* de Roubaix et que nous avons reproduit, M. le général de Galliffet, a adressé, mercredi matin, à M. Théodore Ségard, président, la lettre suivante :

« Paris, le 26 juin 1894.

» Monsieur,

» Je vous adresse tous mes remerciments du témoignage de sympathie que m'apporte votre dépêche. Soyez sans inquiétude. L'armée est au-dessus de toute injure et je suis, moi, indifférent aux menaces et à leurs conséquences.

» Veuillez me croire, Monsieur, votre dévoué et reconnaissant » Général GALLIFFET ».

M. Paschal Grousset. — La conférence annoncée pour vendredi prochain, 29 juin, au théâtre Deschamps et à laquelle M. Paschal Grousset, député socialiste de la Seine, devait prendre la parole, est remise à une date ultérieure.

Réunion de la Chambre de commerce de Roubaix. — La Chambre de commerce se réunira à la Bourse, vendredi, 29 juin, à 4 heures du soir; voici l'ordre du jour :

1. Installation des membres nouvellement élus; 2. Question de l'impôt des portes et fenêtres; 3. Caisse d'assurances mutuelles de l'industrie textile du Nord contre les accidents du travail; 4. Demandes de subventions et d'abonnements; 5. Diverses autres communications.

La commission cantonale d'hygiène et de salubrité se réunira à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, mardi, 3 juillet, à cinq heures du soir. Voici l'ordre du jour: 1° Des papiers servant à envelopper les substances alimentaires ; 2° L'hygiène et les bureaux de vente.

La fête du 14 juillet. — *Le concours de déclamation.* — L'Administration municipale de Roubaix fait publier le programme des morceaux imposés à la 1re division d'excellence, pour le concours de déclamation qui aura lieu, comme les années précédentes, à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet. En voici le détail :

Section dramatique. — 1° L'« Egout de Rome », morceau en vers, de Victor Hugo. 2° « Dialogue entre Valère et le vieil Horace », extrait de Tite-Live (Horace. Acte IV. Scène II). — On peut se procurer ces œuvres au siège du comité, salle de la « Paix », boulevard de Belfort.

Section comique. — « Un monsieur sur un paillasson », monologue en prose, par MM. Eugène Leclerc et René d'Alizy. — On trouve cette œuvre chez M. Vossaert, libraire, rue de la Gare.

Les affiches portant réglement et fixation des prix à attribuer aux lauréats seront apposées incessamment.

Un échafaudage qui s'écroule. — Deux ouvriers maçons, Joseph Petit, 25 ans, rue du Moulin, et Pierre Samain, de la Marlière, qui travaillent pour le compte de M. Derville, entrepreneur, ont été, mercredi, à 3 heures de l'après-midi, victimes d'un accident qui, fort heureusement, n'a pas eu de suites très graves. Ils étaient montés sur un échafaudage, élevé dans le peignage de M. Morel, rue de Toufcoing, à une hauteur de 4 m. 50, quand un craquement se fit entendre. L'échafaudage avait cédé et les deux ouvriers furent précipités à terre, se faisant ainsi un grand nombre de contusions d'une certaine gravité. Après avoir reçu les soins de M. Delattre, *médecin*, Petit et Samain ont été reconduits à leur domicile.

Tentative de suicide. — Vers deux heures et demie, mercredi, un jeune homme à l'air égaré se jetait dans l'écluse du quai de Calais. Les agents Averbecke, Leclercq et Farvacque, de service au pont Morel, prévenus par des témoins de cette scène, accoururent avec des engins de sauvetage et purent maintenir le désespéré au-dessus de l'eau, pendant que l'agent Leclercq, qui était descendu dans l'écluse, le saisissait et, avec l'aide de ses collègues et des personnes présentes, parvenait à le déposer sur le quai. Après avoir reçu des soins au poste de police, le jeune homme déclara se nommer Joseph Génard, âgé de 24 ans et habiter chez ses parents, 21, rue de la Chaussée. Il a ajouté n'avoir aucun motif de se donner la mort. La vérité est que le malheureux jeune homme, atteint, dernièrement, d'une maladie du cerveau, avait depuis ce temps des idées de suicide.

Le tribunal de simple police de Roubaix. — *Le dernier jeudi du trimestre.* — Nous rappelons aux intéressés que le Tribunal de simple police ne siège jamais le dernier jeudi de chaque trimestre. Les audiences reprendront leur cours, jeudi prochain 5 juillet, sous la présidence de M. Claustre, juge de paix.

Un accident de travail. — Un pénible accident s'est produit, mercredi à 10 heures du matin, dans l'atelier de menuiserie de M. Jules Planquart, rue des Fleurs. Un ouvrier, Jules Condon, était occupé à faire des moulures à l'aide d'un tour mécanique, quand la pièce de bois qu'il poussait, rencontrant un nœud, dévia et l'ouvrier eut l'index de la main gauche coupé par la fraise; les autres doigts ont été fortement endommagés. L'amputation de l'index a été jugée nécessaire par M. le docteur Lepers. Léon Condon a été ensuite reconduit à son domicile.

Arrestation d'un chiffonnier pour vol. — L'agent de service rue de Lannoy a arrêté, mardi soir, un chiffonnier de la rue du Chemin-de-Fer, Appolinaire Dupont, 54 ans, pris en flagrant délit de vol d'un sac contenant 5 pantalons, 3 vestons, une chemise et 3 paires de bottines, et appartenant à M. Charles Verstraete, rue de la Fontaine.

Dupont, qui était en état d'ivresse, a été écroué au dépôt de la rue des Arts.

Menus faits. — La police de sûreté a procédé mercredi matin, à l'arrestation à son domicile rue de la Balance, d'un jeune polisson de 18 ans, Auguste Vandebème, inculpé de coups et bris de clôture chez M. Masurel, cabaretier boulevard Beaurepaire.

— En vertu d'un mandat d'amener délivré par le parquet de Lille un journalier de la rue Beaurewaert, Hippolyte Prudence et a été arrêté mardi soir, rue des Fabricants.

— François Jacquemain, tisserand, rue Magenta, qui était en état d'ivresse chez son voisin Verleyn, cabaretier, a été arrêté, mardi soir, pour avoir injurié l'homme chargé de mettre en fourrière les chiens errants. Procès-verbal a en outre été dressé contre le cabaretier pour avoir servi à boire jusqu'à l'ivresse.

— Sept chiens errants ont été mis en fourrière, dans la journée de mardi, et huit procès-verbaux ont été rédigés.

Wasquehal. — *Un musicien escroc.* — M. Breuval, président de la fanfare de cavalerie l'*Espérance*, de Wasquehal, a porté plainte contre un membre de la commission de la société, Jules Nottebart, à qui il avait remis une somme de 45 francs pour l'achat de deux instruments et que le musicien infidèle a dépensée pour son usage personnel, il a, de plus, laissé en gage, dans un estaminet, pour une dette de 3 fr. 50, un instrument appartenant à la société.

C'est à 3 fr. 30 le kilog que se vendra, à partir du 16 juin, le délicieux beurre d'Oostcamp, qui arrive frais tous les jours, rue du Bois, 13, et dans les dépôts-succursales.

Beurre de conserves à des prix exceptionnels; conditions spéciales pour les hôteliers et les pâtissiers. 76573

Usines d'Halluin (Nord) pour la fabrication de Ciment Portland et dalles polychromes polis d'Ad Picha. Manufacture de tuyaux égouts, aqueducs, caniveaux, Puits, voûtes et voussettes, transportables, fabriqués à l'usine (système Picha). Envoie de prospectus sur demande. 80053--3680.

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 30

Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp; à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**

A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 450; Aux Halles (stalle 124); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 58; chez M. Dhondt, boulanger; rue d'Italie, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez Mr Vandepoutte, épicier, boulevard de Strasbourg, 130 ; chez M. E. Duforest, rue Cornelle, 7, près le boulevard d'Armentières ; Boulanger, rue Mascampagne, 113; chez M. Mayot, angle des rues Latine et du Collège.

A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.

A TOURCOING : Rue de l'Hotel-de-Ville, 4 ; maison Tangue-Verdonck ; chez Mme v° Lebrun-Catteau, rue de Gand 91 ; chez M. Debuchy-Corset, rue du Tilleul, 16.

A LILLE : rue Royale, 40, épicerie Duvernay-Verdonck; Place de Béthune, 1; rue de Juliers, 15.

N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76570

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le Journal de Roubaix (Grande édition) dans le Petit Journal de Roubaix.

WATTRELOS

UNE RÉUNION AGITÉE AU CONSEIL MUNICIPAL. — La question d'envoi d'une délégation aux funérailles de M. Carnot et l'achat d'une couronne. — L'opposition de conseillers socialistes. — Un télégramme de félicitations à M. Casimir-Périer. — Le conseil municipal de Wattrelos, convoqué d'urgence, mercredi, pour désigner une délégation chargée de représenter la ville aux funérailles de M. Carnot, s'est réuni à 7 heures 1/2 du soir, sous la présidence de M. le Maire. Dix-neuf membres sur vingt-sept sont présents. Ce sont : MM. Henri Pollet, maire, Loridan, adjoint, Bonte, Wattrelos, Thérin-Carrette, Delreux, Delamadrille, Spriet-Bassonville, Dubrulle, Hazebrouck, Delnestie, Hien, Benscart, Dubus, Lecomte, Labbe, Flipo-Ansart, Duquesnoy et Plouvier, conseillers.

M. LE MAIRE donne tout d'abord lecture du télégramme de condoléances, adressé par lui à M. le Préfet du Nord, pour être transmis à Mme Carnot, télégramme dont nous avons reproduit le texte dans notre dernière édition. Il ajoute qu'il a pris sur lui d'envoyer ce télégramme, persuadé que le Conseil l'approuverait. A l'unanimité, le Conseil donne son approbation.

M. THERIN propose immédiatement d'appeler « rue Carnot » la nouvelle route qui conduit du Laboureur à Wattrelos. (Approuvé à l'unanimité).

M. LE MAIRE dit alors que le motif de la séance est l'envoi à Paris d'une délégation pour assister dimanche aux funérailles de M. Carnot. — M. FLIPO propose de désigner deux membres du Conseil pour accompagner M. le Maire à Paris. — *On procède au vote. M. Thérin est désigné au premier tour.* — M. FLIPO. Il est évident que le voyage se fera aux frais de la commune ? — M. LE MAIRE et M. THÉRIN s'y refusent : ils iront à Paris à leurs frais.

M. FLIPO insiste : il désire que la somme nécessaire soit votée : ceux qui ne voudront pas l'accepter seront libres. — M. LABBE croit qu'une somme de cent francs doit être allouée à chaque délégué. — M. DELREUX. C'est beaucoup trop, puisque deux des délégués refusent l'indemnité. — M. HIEN. Cela n'a pas d'importance, puisque les sommes refusées seront versées à la caisse municipale. — M. DELREUX déclare que c'est une mauvaise façon d'agir. — M. HIEN ne donne pas raison à M. Delreux, qui riposte : Mon idée vaut celle de M. Hien et je crois même qu'elle sera acceptée de préférence.

Sur la proposition de M. Hazebrouck, il est procédé à un 2e tour de scrutin pour la désignation d'un troisième délégué. — M. Loridan est désigné, mais pris ses collègues de nommer un autre à sa place. M. Spriet réunit les suffrages. — M. LABBE demande pourquoi M. le Maire a cru *devoir adresser un télégramme à Mme Carnot par l'intermédiaire du Préfet.* — M. LE MAIRE donne lecture d'une circulaire de M. le Préfet aux Maires de toutes les communes du département, disant qu'il se chargerait lui-même de la transmission des télégrammes de condoléances. — M. LECOMTE (socialiste). — Je croyais que nous n'étions soumis à aucune administration ? — M. LE MAIRE. Vous vous trompez, M. Lecomte ! — M. LE MAIRE soumet à l'approbation du Conseil la proposition suivante :

« Le Conseil municipal de Wattrelos, réuni d'urgence le mercredi 27 juin 1894, à 7 h. 1/2 du soir, à l'honneur de prier M. le Préfet du Nord de vouloir bien exprimer, au nom de la ville entière, à Mme Carnot et au Gouvernement, ses sentiments de douloureuse sympathie. La population de Wattrelos, en arborant les couleurs nationales, voilés d'un crêpe de deuil, a voulu, par cette manifestation spontanée, témoigner de la part vive et sincère qu'elle prend au malheur qui vient d'atteindre le pays, dans la personne de son chef universellement respecté et honoré. Le Conseil municipal décide de déléguer aux funérailles de M. le Président de la République trois de ses membres, MM. Henri Pollet, maire, Thérin-Carrette et Spriet-Bassonville, qui sont chargés, au nom de toute la population, de rendre au regretté défunt le suprême témoignage de son profond respect, et à sa veuve éplorée, l'hommage de sa sympathie attristée. »

Cette motion est adoptée.

M. THÉRIN-CARRETTE propose de nommer un troisième délégué, en cas de maladie de l'un de ceux désignés. M. Wattrelos qui, après M. Spriet, obtient le plus grand nombre de voix, accepte cette mission éventuelle. — M. LE MAIRE prie ensuite le Conseil de voter une somme pour l'achat d'une couronne. — M. LECOMTE. Cette couronne-là ne sera pas remarquée dans le nombre. — M. LE MAIRE. Si tout le monde pensait ainsi, aucune couronne ne serait envoyée. En tous cas, M. Lecomte voudra bien remarquer que la couronne de Wattrelos sera classée dans les 120 premières au cas où les 36,000 communes suivraient notre exemple. — M. DELREUX. La municipalité, qui est réactionnaire, ne devrait pas faire tant de démonstrations.

M. LE MAIRE fait observer à M. Delreux que l'on ne doit pas faire de la politique aux réunions du Conseil, surtout dans le cas présent. C'est le devoir du Conseil municipal d'envoyer une couronne aux funérailles du Président de la République. — M. DELREUX. Vous ne l'avez pas toujours fait, votre devoir ! C'est du chantage (sic) que vous nous racontez-là ! — M. LE MAIRE invite M. Delreux à modérer ses paroles. — M. HIEN. M. Delreux croit-il donc que les nouveaux républicains ne valent pas les anciens ? — M. DELREUX (à M. Hien) : Vous, vous n'êtes qu'un républicain de carnaval ! (Longue agitation.)

M. HIEN. — De pareils termes ne sont pas admis en séance du Conseil municipal ! Descendez donc dans la rue avec ton !... — M. DELREUX prononce quelques paroles inintelligibles. Le tumulte est à son comble. — Un agent, qui est placé entre MM. Hien et Delreux, se lève et dit : — Je demande la parole ! Il est regrettable que des scènes semblables aient lieu à propos de la douloureuse question qui nous occupe. Je prie le Conseil de passer outre et de mettre aux voix une somme de cent francs pour l'achat d'une couronne à M. Carnot.

M. HIEN. Puisque je suis un *républicain de carnaval...* (M. Thérin-Carrette croyant que les scènes de tout à l'heure vont se renouveler, prend son chapeau et quitte la salle. M. Hien continue) ...je demande au Conseil d'adresser un *télégramme de félicitations à M. Casimir-Périer*, nommé président de la République. — M. LE MAIRE. Nous reviendrons sur cette question avant la fin de la séance. — M. DELREUX. Nous ne devons pas envoyer de télégramme à M. Casimir-Périer : la proposition de M. Hien vient confirmer ce que je lui disais tout à l'heure !

M. Flipo déplore ces incidents : C'est humiliant, dit-il, surtout pour ceux-là mêmes qui s'intitulent vrais républicains.

L'incident est clos. A ce moment, M. Thérin rentre en séance, et il est procédé au vote de la somme de cent francs proposée pour l'achat d'une couronne. Par onze voix contre huit, le crédit est voté.

M. LE MAIRE donne lecture d'un télégramme de M. le Préfet annonçant l'élection de M. Casimir-Périer, et propose le vote d'un télégramme de félicitations au nouveau président de la République. — M. LECOMTE demande le vote public. — M. LE MAIRE accepte et le vote a lieu à mains levées. A l'unanimité, moins quatre voix, celles de MM. Wattrelos, Delreux, Delamadrille et Lecomte, le Conseil décide que le télégramme suivant sera envoyé à M. Casimir Périer par l'intermédiaire de M. le Préfet :

« Le maire de Wattrelos a l'honneur de prier M. le Préfet du Nord de transmettre à M. Casimir-Périer, président de la République, ses vœux et félicitations, au nom du Conseil municipal, réuni d'urgence le mercredi 27 juin. »

La séance est levée à 8 heures 1/2.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Auguste CATEL-PELMONT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Auguste CATEL, veuf de Dame Clémentine PELMONT, décédé à Croix, le 26 juin 1894, dans sa 67e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 29 courant, à 9 heures, en l'église de Croix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Jardins, maisons Lepers, à 8 h. 1/4. L'Obit du mois sera célébré en ladite église, le lundi 23 juillet, à 9 heures.

TOURCOING

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING. — La Chambre, réunie le mercredi 27 juin sous la présidence de M. Eug. Jourdain, a décidé l'envoi immédiat des deux télégrammes suivants :

« *Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie,*

» Le Président et les membres la Chambre de commerce de Tourcoing, envoient au gouvernement le témoignage de la part bien vive qu'ils prennent au malheur qui vient de frapper la France.

» EUGÈNE JOURDAIN. »

« *A Madame Carnot,*

» Le Président et les membres de la Chambre de commerce de Tourcoing, vous prient d'agréer l'expression de leur vive sympathie et de leurs respectueuses condoléances. » EUGÈNE JOURDAIN. »

— MUSIQUE MUNICIPALE. — La répétition de vendredi, à l'Hôtel-de-Ville, n'aura pas lieu.

Arrestation d'un extradé. — En vertu d'une demande d'extradition faite au gouvernement belge par le gouvernement français, la gendarmerie de Mouscron a remis à la frontière, entre les mains des gendarmes de Tourcoing, le nommé Edouard Lescrieur, de Socx (Nord), poursuivi par le parquet de Dunkerque pour vols qualifiés.

La fraude. — Les douaniers de la Marlière ont arrêté mercredi matin, deux jeunes filles de Roubaix, Elise Duthat, piqueuse et Claudia Durieux, soigneuse, qui dissimulaient sous leurs vêtements 12 kilogs de poivre en grains d'une valeur de 36 francs.

Le même jour, les douaniers de service à la Pierre-Bleue, ont arrêté, à midi, un jeune homme de 19 ans, Alphonse Nutin, chiffonnier, 20, rue St-Jean, à Roubaix, qui était porteur d'un ballot de poivre en grains du poids de 10 kilos et d'une valeur de 30 francs.

Halluin. — *Un pendu.* — Un tisserand de 73 ans, Pierre Lysel, a été trouvé pendu à son métier, mercredi, à son domicile, rue Palestro. Le cadavre a été transporté à la morgue de l'hospice.

TRIBUNAUX

LES AUDIENCES CIVILES DU MERCREDI 27 JUIN A LA JUSTICE DE PAIX. — *Une allocution de M. Petit, juge de paix du canton Nord, à l'occasion de la mort de M. Carnot.* — Mercredi, ont eu lieu, comme d'ordinaire, les audiences civiles de la Justice de Paix. Celle des cantons Est et Ouest, qui se tient dans la matinée, a été présidée par Me Chatteleyn, avocat, second suppléant de M. Claustre. Commencée à dix heures et demie, elle était terminée une heure plus tard. Rien d'intéressant à signaler en ce qui la concerne.

L'audience, pour le canton Nord, s'ouvre à trois heures de l'après-midi. En prenant possession du fauteuil de la présidence, M. Petit, juge de Paix, a prononcé l'allocution suivante :

« Un abominable forfait a jeté la consternation dans toute la France; il faut que d'ici, comme de tous les autres points, parte un cri d'indignation contre le monstrueux attentat, et des témoignages de la plus respectueuse sympathie pour la noble victime.

» Nous que M. Carnot a appelé au siège que nous occupons actuellement, et qui, en une circonstance mémorable, avons eu l'insigne honneur d'être reçu par lui; nous qui, comme tous ceux qui l'ont approché, avons été si profondément touchés de son extrême bonté, et avons subi le charme des incomparables qualités qui lui gagnaient tous les cœurs, nous levons aujourd'hui notre audience en signe de deuil. Et avec la certitude de n'être désavoué par aucun d'eux, nous associons tous nos justiciables au sentiment qui nous inspire, et à l'anathème dont nous frappons le mis